

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Christine Parent

<https://www.cadre21.org/membres/107c5c34590d5aeb75641fc5>

Date d'obtention : 2022-10-25 01:53:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cette méthode d'intervention implique trois partenaires qui ont pour objectifs d'assurer la sécurité et le bien-être des jeunes/adolescents. Les trois partenaires qui jouent un rôle dans la démarche d'intervention sexto sont le milieu scolaire, le service de police et de le DPCP. Le rôle de chaque acteur est clairement défini dans le contenu de la formation sur la trousse sexto.

Je retiens que la trousse d'intervention sexto vient uniformiser les interventions et permet un traitement plus méthodique des dossiers de sextage dans les milieux scolaires. C'est un support, un soutien qui vient baliser nos interventions, nos rencontres avec les jeunes dans les dossiers de sextage.

Grâce à la trousse sexto, les interventions se font plus efficacement et plus rapidement (délai moyen de 4 jours).

De plus, environ 80% des dossiers se concluent par des rencontres de sensibilisation, principalement lorsqu'il s'agit d'un acte impulsif. Pour ce qui est d'un acte de malveillance, le DPCP tend à orienter l'intervention vers une enquête criminelle.

L'utilisation de la trousse sexto procure de l'assurance aux intervenants dans les milieux scolaires. Les étapes de la trousse sexto viennent clarifier la démarche à suivre lorsqu'on nous rapporte un cas de sextage. Personnellement, je trouve cela rassurant pour moi qui est sur la première ligne des interventions avec les jeunes en tant que directrice adjointe, responsable de première secondaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Premièrement, cette formation m'a permis de mieux connaître et comprendre mon rôle en tant qu'intervenante en milieu scolaire. Je dois agir en regard de mes devoirs et responsabilités en tant qu'adjointe à la direction d'un établissement scolaire.

Aussi, en prenant connaissance des aspects légaux, je suis plus en mesure de mesurer la gravité des gestes et des comportements en lien avec la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos à caractère sexuel pour les moins de 18 ans.

Je garde en tête que :

- Mon rôle est de dresser rapidement un portrait de la situation en suivant les étapes de la trousse sexto ;
- Je dois collaborer avec la police, sans toutefois être mandataire du service de police ;
- Je dois veiller à l'intégrité des jeunes impliqués, en freinant la propagation d'images/vidéos à caractère sexuel ;
- Une des étapes cruciales dans le protocole de sextage est la grille à compléter pour chacune des personnes impliquée : cela servira à orienter/guider la suite des interventions. Il est important de bien recueillir l'information pour dresser un portrait juste et complet de la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

1) Ne jamais regarder les images ou vidéos qui pourraient compromettre l'intégrité d'un jeune. Je peux, je DOIS confisquer un appareil électronique en cas de doute, mais JE NE LE FOUILLE PAS ;

2) M'assurer d'avoir parcouru les 4 éléments essentiels en lien avec la situation sous investigation, afin de bien guider mon intervention. Voici ces 4 éléments : l'amorce (contexte des événements), la nature (nature des gestes posés et des images partagées), les intentions (qui ont motivé le partage des images intimes), l'étendue (l'étendue ou la propagation du partage de photos ou de vidéos) ;

3) Prendre garde de ne pas ébruiter la situation vécue en limitant le plus que possible la diffusion d'informations. Aviser les jeunes impliqués et leurs parents qu'ils doivent faire preuve d'une grande discrétion. C'est une des façons de protéger les victimes et de préserver l'identité et la sécurité de chaque jeune qui est impliqué dans une situation de sextage.